

A ce propos je veux citer les paroles que prononçait l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) le mois dernier, alors qu'il disait, et je cite:

La *Canadian Vickers* a reçu du gouvernement des millions de dollars en subsides et elle aurait dû agir autrement.

Pour ce qui est de l'exemption de \$100 de marchandises—je veux dire l'exemption de droits de douane—accordée aux citoyens canadiens lors de leur passage aux États-Unis, je me demande si cela est vraiment en vue de favoriser la vente des produits canadiens? Bien des gens jouent de ruse quand il s'agit de passer 48 heures aux États-Unis. J'en sais quelque chose, parce que je reste très près de la frontière des États-Unis. Pourquoi acheter des produits canadiens qui valent plus de \$100, alors qu'on peut les avoir pour \$100 aux États-Unis, et ce sans payer de droits de douane?

Les prix des produits canadiens baisseront peut-être, mais à combien estime-t-on le nombre de compagnies qui auront fermé leurs portes, augmentant ainsi le nombre de chômeurs, par suite de la mise à pied de nombreux travailleurs?

Nous aurons encore du chômage! C'est un cercle vicieux, un couteau à deux tranchants, bref, un problème qui semble insoluble pour le gouvernement actuel. C'est pour cela que j'appuie sans réserve l'amendement de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), lequel se lit ainsi:

Que tout ce qui suit le mot «Chambre» soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers et les autres victimes de la «société juste».

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances se flatte d'avoir obtenu le premier surplus réel depuis 1955-1957, quand le très honorable Louis St-Laurent était premier ministre du Canada. Quelle trouvaille! Quelle victoire! Quel prix ne faut-il pas payer!

Le 22 mai 1969, prenant la parole sur la motion présentée par le Ralliement créditiste en vue de donner au pays une politique de distribution des biens et des services qui permettrait à chaque citoyen d'obtenir sa part de l'abondance canadienne, l'honorable ministre de l'Expansion économique régional (M. Marchand) disait, en avouant son impuissance, d'un ton un peu sarcastique, et je cite:

• (5.40 p.m.)

Je n'ai pas trouvé la pierre philosophale, la formule magique et je n'ai pas de communication directe avec le Saint-Esprit.

Quelle belle phrase qui touche la religion, mais qui prouve une incapacité totale de régler certains problèmes.

[M. Beaudoin.]

Donc, il est impossible, selon ce ministre, de combattre l'inflation, parce qu'elle présente un caractère régional et que si l'on songe à changer le système fiscal actuel, on va favoriser les provinces Maritimes et créer plus d'inflation en Ontario et ailleurs.

Monsieur l'Orateur, voici ce que fait le ministre des Finances: Il applique des mesures discriminatoires contre trois provinces canadiennes, c'est-à-dire l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, dont deux sont dotées de gouvernements créditistes.

Est-ce parce que les choses vont bien dans ces provinces-là? On se le demande.

C'est pourquoi, à ce stade, je me référerai aux pages 9419 et 9420 du compte rendu officiel des débats de la Chambre, et je cite:

C'est pourquoi je propose que l'amortissement ou les allocations en coût de capital aux fins de l'impôt soient différés de deux ans pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970. Cela ne s'appliquerait pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics, ni aux établissements publics.

Aussi, cette limite ou cette exemption sera applicable dans les villes où il existe plus de 50,000 âmes. Il s'agit donc d'une contradiction flagrante entre ce que disait le ministre de l'Expansion économique régionale le 22 mai et ce que disait le ministre des Finances le 3 juin.

Alors que le ministre de l'Expansion économique régionale affirmait qu'il était incapable de trouver une politique pour enrayer l'inflation dans certaines régions du pays, sans appauvrir les autres régions, le ministre des Finances, lui, affirme qu'il en a trouvé une. En réalité, il applique des formules fiscales différentes, selon les régions.

Dès lors, s'il est possible d'agir ainsi, pourquoi le ministre des Finances n'applique-t-il pas une politique monétaire différente dans les diverses parties du pays?

Pourquoi ne permet-il pas à la Banque du Canada de libérer davantage le crédit en vue de favoriser le développement régional dans le Québec et les provinces Maritimes? Pourquoi ne pas établir des succursales de la Banque du Canada au niveau des provinces?

En présentant son mini-budget du 3 juin, le ministre des Finances disait, et je cite la page 9413 du compte rendu officiel des débats de la Chambre:

Il ressortira, je pense, de mon exposé de ce soir que nous avons bien démarré.

Quel démarrage! Que l'on demande aux contribuables, aux cultivateurs et à toutes les classes de la société, dont plusieurs sont indigentes, comment ils aiment un tel démarrage?

Le ministre parle d'un bon démarrage. Il oublie de dire que si le démarrage fut bon, il